MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce septième jour de juillet deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Denis Lévesque
Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Diane Rancourt, Julie St-Pierre
Monsieur le conseiller : Jimmy Paquet Cormier

Absent : monsieur le conseiller Louis Lahaye Roy

Sont aussi présentes, madame Maryse Lizotte directrice générale et madame Guylaine Dumais greffière-trésorière adjointe

---

1. Ouverture

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, monsieur Denis Lévesque, maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

4. Correspondance

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements
5.2 Mandat préparation du dossier Fonds Régions Ruralité volet2 – plan de développement local
5.3 Embauche - sauveteurs piscine

6. Législation

6.1 Adoption du Règlement 355-2026 Relatif à l'accès aux rampes de mises à l'eau municipales et à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)
6.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement 356-2026 Concernant les systèmes d'alarme

7 Urbanisme

7.1 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

8 Nouvelles affaires

8.1 Tour de table des membres du conseil

9 Dépôt de document

10 Période de questions

11 Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

096-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026

Les membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026, dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture; CONCORDANCE DES POINTS 8

097-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Rancourt
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2026 en apportant une correction à la concordance des points.

4. Correspondance

Lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

098-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Julie St-Pierre
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses de juin 2026, tels que détaillées aux listes suggérées ci-après annexées, à savoir :

Total des salaires (élus, employés) et cotisations de l'employeur:	53 464.34 $
Total des incompressibles :	190 401.25 $
Total des comptes à payer :	222 788.17 $
Grand total :	**466 653.76 $**

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Mandat préparation du dossier Fonds Régions Ruralité volet2 – plan de développement local

CONSIDÉRANT que le plan de développement local est échu depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mont-Carmel en vertu de la résolution 094-2026 déposera une demande d'aide financière au Fonds Régions Ruralité de la MRC de Kamouraska dans le cadre du projet d'actualisation du plan de développement;

099-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE mandater Labranche Conseil à la préparation du dossier Fonds Régions Ruralité volet2 – plan de développement local pour un montant de 1 250$ avant taxes.

5.3 Embauche – sauveteurs piscine

CONSIDÉRANT la fin du processus de sélection;

100-2026 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jimmy Paquet Cormier
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Alycia Lévesque à titre de moniteur-sauveteur et monsieur Léo Lévesque à titre de sauveteur selon les termes et conditions présentés par la direction générale.

6. Législation

6.1 Adoption du Règlement 355-2026 Relatif à l'accès aux rampes de mises à l'eau municipales et à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite protéger les plans d'eau situés sur son territoire contre l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes, lesquelles constituent une menace pour l'environnement, la biodiversité, les infrastructures et la sécurité publique;

ATTENDU QUE l'utilisation d'embarcations et d'équipements nautiques est reconnue comme un vecteur important de propagation des EEE;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt public de réglementer l'accès aux rampes de mise à l'eau municipales et d'imposer des mesures préventives de lavage et d'inspection;

ATTENDU QUE le conseil municipal est habilité à adopter des règlements en vertu des lois applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE,

101-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le Règlement 355-2026 soit adopté.

6.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement 356-2026 Concernant les systèmes d'alarme

Avis de motion est donné par madame la conseillère Diane Rancourt qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 356-2026 sera adopté.

Un système d'alarme peut être une importante source d'alarmes non fondées entraînant le déploiement inutile des ressources du Service de sécurité incendie et de la Sûreté du Québec.

Le conseil municipal désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité.

Les articles 62 et 65 de la Loi sur les compétences municipales permettent au conseil municipal de réglementer en matière de sécurité.

Il y a lieu de procéder à une refonte complète du règlement 290-2018 actuellement en vigueur sur le territoire de la municipalité.

7. Urbanisme

Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit signifier par résolution les nominations au Comité consultatif d'urbanisme;

102-2026 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil nomme madame Colette Beaulieu à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE madame Colette Beaulieu soit inscrite à la formation obligatoire sur le rôle et les responsabilités d'un CCU et de ses membres.

8. <u>Nouvelles affaires</u>

8.1 Tour de table des membres du conseil

7. <u>Dépôt de document</u>

Aucun

8. <u>Période de questions</u>

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

9. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

<u>103-2026</u> IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h04.

_____
Denis Lévesque, maire

_____
Guylaine Dumais
Greffière-trésorière adjointe

Je, Denis Lévesque, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire